



Tarif Social

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Vous profitez d'un prix légalement établi
- Le tarif social est accessible uniquement pour les clients protégés

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture électronique par défaut
- Réductions chez nos partenaires
- Avec la Smart App, vous pouvez facilement contrôler votre consommation d'énergie et votre facture

Prix d'énergie Fixe - durée indéterminée

Redevance fixe (€/an)

0,00



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

4,457



Tarif Social

Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Juillet 2024
Pour les particuliers en Région Wallonne
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)

Redevance raccordement⁽³⁾ 0,00750

Accise fédérale⁽⁸⁾ (€cent/kWh)

Toutes consommations 0,29362

(1) Le tarif social est calculé par la CREG pour une période de 3 mois conformément à l'Arrêté Ministériel du 30 mars 2007. Les tarifs de réseaux sont inclus dans le tarif social.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an en Wallonie. Prix 6% de tva comprise.

(7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/07/2023. Il est calculé sur base annuelle.

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

Frais de rappel et de mise en demeure ^{(3) (7)} Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

Frais de rappel (3er gratuit)	7,50 €
Mise en demeure	15,00 €